

# STRATÉGIA

NOUS AVONS DES RÉPONSES A VOS QUESTIONS – ÉTAPE DE LA DEMANDE

Ce document « Questions - Réponses » est un document évolutif. Il s'adresse en premier lieu aux personnes candidates et aux bureaux de la recherche.

Nous vous invitons à le consulter avant de communiquer avec nous. En espérant que ces informations vous seront utiles.

CE DOCUMENT FAIT RÉFÉRENCE AUX RÈGLES GÉNÉRALES COMMUNES (RGC).

Questions	Réponses
<b>ADMISSIBILITÉ</b>	
<b>Équipe</b>	
L'équipe doit-elle être composée <b>obligatoirement</b> d'une personne chercheuse de statut 3 ?	<b>Oui.</b> Un minimum d'une personne de statut 3 en tant que CP ou COC.
L'équipe doit-elle être composée <b>obligatoirement</b> de deux personnes cochercheuses membres d'un regroupement actif FRQNT ?	<b>Oui.</b> Un minimum de 2 personnes cochercheuses (COC) en plus du CP doivent être des membres de regroupement stratégique actif FRQNT <b>différents</b> .
Qu'est-ce qu'un regroupement stratégique actif (RS-NT)?	Un regroupement stratégique actif est un regroupement qui reçoit <u>actuellement</u> des versements liés à une subvention FRQNT.

Je fais partie d'un regroupement financé par deux Fonds?	Les regroupements stratégiques dont la majorité du financement est accordé par le FRQNT, seront considérés comme « RS-NT »
L'équipe doit-elle être composée <b>obligatoirement</b> d'au moins une personne cochercheuse FRQSC ou FRQS ?	<b>Oui.</b> Un minimum d'une personne de statut 1, 2 ou 3 en tant que COC. Cette personne peut faire partie d'une infrastructure de recherche des autres Fonds <b>ou à titre individuel.</b>
L'équipe doit-elle être composée <b>obligatoirement</b> d'au moins une personne utilisatrice de la recherche (statut 4)?	<b>Oui.</b> Les personnes de statut 4 sont les personnes identifiées comme utilisatrice de la recherche. Elles peuvent jouer un rôle de cochercheuse ayant d'autres statuts en recherche (ACOC) ou de collaboratrice (COL).
<b>Personne chercheuse principale (CP)</b>	
<b>Situation</b>	<b>Est-ce que je suis admissible ?</b>
Je suis une personne chercheuse de statut 1 i) ou 3.	<b>Oui.</b> Vous devez toutefois être membre d'un regroupement stratégique actif financé par le FRQNT.
À combien de demandes puis-je participer en tant que CP?	Vous pouvez participer <b>à une seule demande</b> en tant que CP. Toutefois, vous pouvez participer en tant que personne cochercheuse (COC) à deux demandes. Donc à un maximum de trois demandes dans le cadre du présent concours.
Je suis un professeur ou une professeure de statut 1 i) sous octroi.	<b>Oui.</b> Vous pouvez être une personne chercheuse principale (CP). Une lettre sera demandée à votre établissement.
Je suis une professeure de statut 1 à la retraite.	<b>Non.</b> Vous ne pouvez pas déposer une demande en tant que personne chercheuse principale. <b>Toutefois, vous pouvez participer en tant que personne cochercheuse (COC) ou collaboratrice (COL).</b>
Je suis une personne membre d'un regroupement RS-NT dont une prolongation de la période d'octroi a été accordée. Est-ce que la subvention est toujours active?	<b>Non.</b> Avoir une subvention active veut dire que le regroupement RS-NT reçoit toujours des versements de paiements pour cette subvention. Une prolongation autorisée de la période d'octroi n'est pas considérée comme étant une subvention active.

<b>Personne cochercheuse (COC)</b>	
À combien de demandes puis-je participer en tant que COC?	Vous pouvez participer en tant que personne cochercheuse (COC) à deux demandes au maximum.
Je suis une personne chercheuse de collègue de statut 3.	<b>Oui.</b> Vous êtes admissible au rôle de personne cochercheuse. Une lettre de votre établissement vous sera demandée à l'étape de la demande.
Je suis une personne de statut 1 sous octroi ou à la retraite	<b>Oui.</b> Vous êtes admissible au rôle de personne cochercheuse. Une lettre de votre établissement vous sera demandée à l'étape de la demande.
Je suis une personne utilisatrice de la recherche.	<b>Seules les personnes de statut 4 sont définies comme des personnes utilisatrices de la recherche.</b>
Je suis une personne de statut 4.	<b>Oui.</b> Vous êtes admissible en tant qu'une personne cochercheuse ayant d'autres statuts en recherche (ACOC). Il est de la responsabilité du CP <b>de vérifier votre admissibilité</b> au programme. Un CV abrégé vous sera demandé à l'étape de la demande.
Je suis une personne de statut 1, 2, 3 dont les domaines de recherche sont identifiés par les autres Fonds (FRQS, FRQSC).	<b>Oui.</b> Les personnes avec ces statuts peuvent participer en tant que cochercheuses (COC) ou collaboratrices (COL). Il n'est pas nécessaire de faire partie d'une infrastructure de recherche afin de participer dans la demande. Vous pouvez vérifier les domaines d'appartenance ici : <a href="#">Mission et domaines de recherche - Santé - Fonds de recherche du Québec - FRQ (gouv.qc.ca)</a> <a href="#">Mission et domaines de recherche - Société et culture - Fonds de recherche du Québec - FRQ (gouv.qc.ca)</a>
<b>Personnes collaboratrices</b>	
<b>IMPORTANT : Les personnes collaboratrices ne doivent pas déposer de CV abrégé ou de CCV.</b>	
Je suis une personne de statut 1, 2, 3 ou 4.	<b>Oui.</b> Vous êtes admissible en tant que personne collaboratrice. <b>Vous ne pouvez qu'avoir qu'un seul rôle dans la demande soit cochercheuse OU collaboratrice (voir prochaine section).</b>

Je suis une personne chercheuse canadienne ou à l'international.	<b>Oui.</b> Vous êtes admissible uniquement en tant que <b>personne collaboratrice</b> .
<b>CONSTITUTION DE LA DEMANDE</b>	
Qu'est-ce que le « Titre de l'initiative »?	Le titre de l'initiative peut mentionner l'origine des membres, l'approche globale ou la thématique générale abordée dans la proposition
Qu'est-ce que le « Titre de la demande »?	Rédiger un titre explicite en lien avec votre proposition de projet.
<b>Liste des personnes expertes</b>	
J'ai étudié avec une personne qui travaille dans le même domaine que moi. Puis-je l'inclure dans ma liste d'experts et expertes externes ?	<b>Non.</b> La liste d'experts et expertes externes n'est pas une liste de personnes qui peuvent vous recommander ou attester de votre expertise. Cette liste doit inclure des experts et expertes dans votre domaine de recherche ici ou d'ailleurs. Vous êtes la personne la mieux placée afin de déterminer la pertinence d'un expert dans votre domaine. Assurez-vous de ne pas avoir de conflits d'intérêts avec ces personnes, car ceci pourrait vous pénaliser. Veuillez vous référer au <a href="#">RGC</a> pour des exemples concrets (section 4.2). La conduite responsable en recherche exige que de part et d'autre les conflits d'intérêts soient déclarés afin d'en faire une gestion transparente et rigoureuse.
Est-ce que je dois contacter les personnes dans ma liste d'experts et expertes afin de m'assurer de leur disponibilité ?	<b>Non.</b> Il est fortement déconseillé de faire ce genre de démarche qui pourrait influencer l'évaluation.
<b>CV commun canadien</b>	
J'ai déposé mon CV commun canadien sur le site CCV et la mise à jour n'a pas encore eu lieu dans la section CCV de mon portfolio FRQnet ?	La mise à jour des CV communs canadiens peut prendre <b>jusqu'à 48 h</b> entre le moment où vous avez actualisé votre CV sur le site du CCV et où celui-ci est transmis dans votre portfolio FRQnet. <b>Le système FRQnet ne vous permettra pas de transmettre votre demande si la section du CV commun canadien de votre portfolio n'est pas mise à jour.</b> Le <b>gabarit FRQNT</b> du CCV <b>n'est pas obligatoire</b> pour les personnes chercheuses en provenance des autres Fonds.

PROCÉDURE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE	
Est-ce que je dois fournir une lettre de l'établissement gestionnaire pour toutes les personnes chercheuses de mon équipe?	<p><b>Non.</b> Vous devez fournir une lettre de chaque établissement gestionnaire pour les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CP ou COC de statut 3</li> <li>CP ou COC de statut 1 sous octroi</li> <li>COC de statut 1 à la retraite.</li> </ul> <p>La lettre doit indiquer le respect des conditions d'admissibilité selon les RGC et les règles de programme.</p> <p>Dans le cas des personnes chercheuses de statut 3, la lettre doit être signée par une personne autorisée par la direction générale ou direction des études de l'établissement gestionnaire collégial (voir Boîte à outils du programme).</p>
BUDGET	
Subvention de fonctionnement	
Le montant disponible de la subvention pour les dépenses encourues pour le projet.	<p>La limite inférieure du budget ne doit pas être plus petite que le minimum de l'octroi, soit 196 850 \$.</p> <p>Le maximum disponible pour dépenser est de 295 276 \$.</p> <p><b>Ceci est une condition d'admissibilité.</b></p>
Les Frais indirects de la recherche (FIR)	<p><b>Les FIR ont déjà été déduits du montant total de la subvention dans le formulaire.</b></p> <p>Vous n'avez donc pas à les ajouter à la liste de dépenses dans le tableau, ni les justifier dans le document joint.</p>
Le soutien salarial pour les personnes chercheuses de statut 3 – <b>sans tâche d'enseignement</b>	<p>Le soutien salarial des personnes chercheuses de statut 3 <b>n'ayant pas de tâche d'enseignement</b> doivent être indiqué à même la section Budget du formulaire.</p>

<b>Dégagement de la tâche d'enseignement pour les personnes chercheuses de statut 3 – avec tâche d'enseignement</b>	
Dégagement de la tâche d'enseignement pour les personnes chercheuses de statut 3 – <b>AVEC tâche d'enseignement</b>	<p>Une section séparée du budget vous permet d'identifier la ou les personnes qui pourront bénéficier de ce dérogement ainsi que les modalités de son utilisation.</p> <p>Le CP ou les COC admissibles peuvent donc demander un dérogement de la tâche d'enseignement.</p> <p>Ce montant sera ajouté à la subvention et ne doit donc pas apparaître dans la ventilation budgétaire, ni la justification budgétaire.</p>
<b>PROCESSUS D'ÉVALUATION</b>	
Est-ce que ma demande sera évaluée par des pairs de mon domaine de recherche ?	<p><b>Oui.</b> Nous mettons tous nos efforts afin que votre demande soit évaluée par des pairs de votre domaine de recherche. Toutefois, il est fort probable que les membres du comité ne soient pas spécifiquement dans votre champ de recherche. Assurez-vous de vulgariser suffisamment votre demande (éviter un jargon trop hermétique) et définissez tous les acronymes au moins une fois.</p>
<b>ANNONCE DES RÉSULTATS</b>	
Quand seront annoncés les résultats du concours ?	<p>Les résultats du concours sont annoncés aux personnes candidates en mars 2024.</p>